



4. Documents graphiques

4.1	4.7	4.8	
4.2	4.6	4.9	4.14
4.3	4.5	4.10	4.13
	4.4	4.11	4.12

DATE	NUMERO	EHELLE
01/07/2009	<b>4.14</b>	1/2000

LEGENDE

Zones urbaines

- UA
- UD1
- UD2
- UL

Zones à urbaniser

- AU1 (à court et moyen terme)
  - AU1a
  - AU1b
  - AU1e
- AU2 (à long terme)

Zones agricoles

- A1
- A2

Zones naturelles

- N1
- N2
  - N2a
  - N2b

Un PPR Inondation, indicé "I" au plan de zonage, existe sur la commune.

- Espaces boisés classés
- Marge de reculement "entrée de ville"  
Construction et installation interdites (loi Barnier)
- Marge de reculement  
Construction et installation interdites dans l'emprise indiquée
- Protection des bâtiments contre le bruit  
Classement sonore des infrastructures terrestres
- Emplacements réservés avec N° d'identification  
V8 - pour Voies  
OP42 - pour Ouvrages Publics (Réseaux divers)  
IG3 - pour installations d'Intérêt Général (Incendie/mode doux)  
EP13 - pour Espace vert - Patrimoine  
MS 1 - pour mixité sociale
- Éléments remarquables
- Vide souterrain  
Mines du Cavaou
- Zone non aedificandi  
4 m de part et d'autre du domaine foncier du canal de Marseille
- Protection des fonds de vallat  
Construction et installation interdites
- Secteur inondable (Atlas Zones Inondables)  
Constructions soumises à conditions particulières

